

Réf : CNIG 2024.001

COMpte-REndu SYNTHETIQUE DE LA COMMISSION MODELES ECONOMIQUES du 07 décembre 2023

Ordre du jour

- Point sur les partenariats public-privé (Stéphane Saussier)
- Présentation du rapport du groupe de travail sur l'évolution du modèle économique de la plateforme DINAMIS (Anna Cristofol)
- Présentation du modèle économique de la géoplateforme (Jonathan Renault)
- Échanges et annonce de la prochaine réunion

Date envisagée de la prochaine réunion de la commission Modèles Economiques : 28 mars 2024 à 14h00

	Date	Nom	Visa
Relecture	11/01/2024	Les participants	
Validation	11/01/2024	Edmond Baranes président de la Commission Modèles Economiques)	

Liste des participants

ORGANISME	PRENOM	NOM
CNIG	Edmond	BARANES
CNIG	Pierre	LAULIER
IAE Paris Sorbonne	Stéphane	SAUSSIER
La Poste	Pascal	BARTIER
IGN	Anna	CRISTOFOL
ATAWAO	Antoine	DUBOIS
MTECT	Audrey	PELLET
Région Pays de la Loire	Christophe	NICOLLE
CNES	Elsa	DHENAIN
IGN	François	CHIRIE
TE61	Maylis	TIREAU
IGN	Jonathan	RENALT
DG Trésor	Vincent	MARINET
GEO2FRANCE	Damien	DESCOINGS

Point sur les partenariats public-privé (Stéphane Saussier, IAE Paris Sorbonne)

Les points clés de la présentation sont les suivants :

1. **Définition des PPP** : Les partenariats public-privé (PPP) sont définis comme des accords contractuels de long terme permettant à une entité publique de collaborer avec un opérateur privé pour concevoir, réaliser, financer **et** gérer des infrastructures de service public.
2. **Types de PPP** : Il existe deux types principaux de PPP - les concessions, incluant des projets comme les stades, musées, distribution d'eau, autoroutes, et les marchés de partenariat, qui concernent plus particulièrement des projets tels que les tribunaux de grande instance (TGI), l'éclairage public, et les bâtiments publics.
3. **Concessions vs Marchés de Partenariat** : Les concessions se caractérisent par un paiement effectué par l'usager et un transfert du risque d'exploitation, tandis que les marchés de partenariat impliquent un paiement par l'autorité publique et sont réglementés avec des critères spécifiques pour l'évaluation et la soutenabilité budgétaire des projets.
4. **Les Marchés de Partenariat en France** : En France, il y a environ 250 contrats de partenariats public-privé.
5. **Avantages et Limites des PPP** : Les PPP offrent l'avantage de délivrer des infrastructures dans les délais et sans dérapage de budget, tout en minimisant les coûts complets et maximisant les recettes. Cependant, ils présentent des limites telles que la rigidité contractuelle, les difficultés lors des appels d'offres, la concurrence limitée, et des renégociations fréquentes et généralement non préparées par l'acheteur public qui s'implique bien souvent plus sur l'attribution du contrat que sur son exécution.
6. **Gouvernance Mixte et SEMOP** : Les SEMOP (sociétés d'économie mixte à opération unique) ont été introduites pour une meilleure implication de l'acheteur public dans les PPP, avec une participation significative des collectivités territoriales dans le capital et les voix délibérantes.
7. **Pour le cas particulier de DINAMIS** : des partenariats public-privé au sens large au sein de groupements de commandes semblent envisageables, avec une convention constitutive (durée / objet / modalités d'adhésion et de retrait /coordinateur etc...), voire éventuellement la mise en place d'une SEM (Société d'économie mixte).

Pour plus d'informations sur ces sujets, voire les nombreux documents et vidéos sur le site de la chaire EPPP : <http://www.chaire-eppp.org>

Présentation du rapport du groupe de travail sur l'évolution du modèle économique de la plateforme DINAMIS (Anna Cristofol, IGN)

DINAMIS (Dispositif Institutionnel National d'Accès Mutualisé en Imagerie Satellitaire) constitue une plateforme d'accès réservée aux scientifiques français, ouverte aux acteurs publics français, et aux entités privées françaises pour leurs besoins en recherche et développement. L'objectif principal de DINAMIS est de faciliter l'accès aux images d'observation de la Terre à très haute résolution en fournissant un accompagnement aux utilisateurs, un catalogue unifié, un outil de commande, des quotas de gratuité, et des tarifs adaptés.

Pour la période 2023-2025, DINAMIS s'interroge sur son modèle économique afin de soutenir les évolutions du dispositif, notamment l'intégration de nouvelles données, la création de nouveaux services, et l'exploration de nouveaux usages. Cette réflexion vise à répondre aux

besoins des communautés institutionnelles, incluant le secteur public, les prestataires de la commande publique, la recherche, et la R&D privée.

Dans ce cadre, un groupe de travail a entrepris une évaluation des actions entreprises, avec un rapport final en cours de relecture par le Comité directeur de DINAMIS. Le rapport prospectif se concentre sur le modèle économique des géo-communs issus de la THRS satellitaire. Il aborde les besoins des services de l'État, des collectivités territoriales, et de la recherche scientifique. Il explore également divers modèles de financement, du modèle actuel de DINAMIS aux partenariats avec le privé et le financement basé sur les utilisateurs.

Le plan détaillé du rapport comprend une analyse des besoins, des modèles de financement, des enjeux et perspectives, ainsi que des annexes couvrant les aspects juridiques, la gouvernance associée, un glossaire, et la composition du groupe de travail CNIG-DINAMIS.

Les prochaines étapes incluent la réalisation des actions prévues dans le mandat actuel, suivies d'un travail de réflexion au sein de DINAMIS en accord avec les orientations de son Comité directeur. L'objectif final est de garantir la pérennité du modèle économique et des modalités de gouvernance pour permettre à tous les usagers d'accéder à de l'imagerie THRS sur le territoire national.

Echanges

Francois Chirié soulève une interrogation sur la conformité des conditions pour un Partenariat Public-Privé (PPP) dans le contexte de DINAMIS. En se basant sur la présentation de Stéphane Saussier, qui a exposé les modèles de paiement différé et de leasing, M. Chirié se demande si les PPP, illustrés par des exemples tels que les autoroutes et l'approvisionnement en eau, correspondent aux principes de DINAMIS. Anna Cristofol répond que cela reste difficile, soulignant la nécessité de diverses formes et niveaux de discussions pour présenter des PPP, variant en force en fonction des conventions avec les partenaires privés. Elle insiste sur l'importance de l'orientation politique et stratégique, soutenue par un encadrement juridique, soulignant la nécessité de prendre le temps nécessaire.

Une autre préoccupation concerne les limitations de la propriété intellectuelle des images de DINAMIS. La nature d'entités publiques en tant qu'utilisateurs permet d'obtenir des tarifs préférentiels et des licences d'utilisation spécifiques. Stéphane Saussier souligne la nécessité d'intégrer les producteurs d'images dans le dispositif en raison des enjeux significatifs associés.

Elsa Dhenain du CNES pose une question supplémentaire, soulignant le travail du CNES dans le cadre de DINAMIS et son étude de l'évolution du côté de l'offre pour bénéficier au mieux aux entités publiques. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des activités du CNES dans d'autres domaines.

La diffusion de la note en dehors du groupe de travail DINAMIS, ne sera possible qu'après la décision du comité directeur de DINAMIS du 13 décembre.

Stéphane Saussier précise que l'efficacité des PPP dépend de chaque cas particulier, mais généralement ils fonctionnent bien. Il explique que les PPP ont été interdits en Angleterre en 2018 car ils n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans le secteur de la santé, que les projets financés ne correspondaient pas aux besoins effectifs de la communauté et que l'interdiction est due également à des projets inefficaces et à un endettement prolongé résultant de nombreux contrats signés jusqu'en 2040.

En France, la réglementation initiale était contraignante, mais depuis 2014, les financements PPP sont comptabilisés dans la dette.

Présentation du modèle économique de la Géoplateforme (Jonathan Renault, IGN)

La Géoplateforme comporte deux facettes :

- Une infrastructure d'Etat pour répondre aux besoins des producteurs de données et des développeurs de géoservices
- Un site cartes.gouv.fr qui permettra un accès simplifié aux fonctionnalités de la Géoplateforme

L'infrastructure permettra un hébergement en autonomie pour les utilisateurs et des fonctionnalités pour les diffuser, les mettre en forme, les enrichir, les traiter, et publier des services.

L'offre de service de la Géoplateforme se déploiera en 3 étapes :

1. Accéder aux données et services pour l'utilisateur final
2. Héberger et diffuser ses propres données pour les producteurs de données
3. Proposer ses propres services pour des éditeurs de services

L'investissement d'un coût d'environ 15 millions d'euros est financé, en partie (3,6 M€) par l'Etat via le fonds de transformation de l'action publique (FTAP), et principalement par l'IGN.

Le coût de fonctionnement cible est estimé à environ 5 millions d'euros par an.

Il s'agit donc de trouver un modèle économique suffisamment stable et pérenne pour sécuriser le fonctionnement de la Géoplateforme sur le long terme.

- Pour l'utilisateur final des données le principe est celui de la gratuité
- Pour les producteurs de données, c'est le principe du « freemium » qui est retenu : gratuit pour une faible utilisation de l'infrastructure, payant ensuite en fonction de l'utilisation
- Pour les nouveaux services, les modalités sont à établir au cas par cas avec les parties prenantes.

Les niveaux de seuils et barèmes sont en cours de mise au point et seront diffusés début 2024.

La limite de gratuité pour les producteurs de données n'est pas encore totalement fixée, les discussions sont en cours, notamment avec les interlocuteurs des plateformes territoriales en régions pour ajuster ces seuils. Globalement au regard du volume des données stockées (notamment le volume des données de PCRS) le seuil de gratuité sera au niveau de l'échelon départemental.

Géo2france soulève la question de la réflexion en cours du côté de la Géoplateforme concernant la concurrence avec les plateformes existantes à l'échelle régionale. Jonathan Renault répond en affirmant que c'est actuellement une priorité de ne pas déséquilibrer les plateformes régionales aussi bien sur les aspects animation que sur les enjeux d'interopérabilité. Ceux-ci font l'objet de travaux dans le cadre du [collectif CICCLO](#) hébergé par le CNIG et animé par l'Afigéo.

Géo2france clarifie que sa question portait davantage sur les dynamiques d'animation du réseau, mettant en lumière le risque d'interférence. Il suggère également la nécessité de réfléchir en amont avec le réseau du CRIG pour élaborer des stratégies tarifaires.

Une autre interrogation émerge concernant l'exploration du sujet de la Géoplateforme à travers le prisme de la gouvernance. Jonathan Renault souligne que la gouvernance repose actuellement sur les sponsors dans le contexte de réussir la première phase de bascule de l'existant et que le sujet reste à élargir et à concrétiser de manière plus tangible. Pierre Laulier rappelle que le CNIG offre un cadre propice pour développer ce type de discussion en déployant son pôle de coordination avec le territoire.

POINTS DIVERS

En ce qui concerne le rapport de « l'étude économique de l'écosystème géonumérique », une version intermédiaire a été présentée au comité de pilotage, tandis que le rapport final, qui atteindra au moins 180 pages, sera remis à la mi-décembre. Il aborde divers aspects sociétaux ainsi que des facteurs liés à l'innovation géospatiale et numérique, et une section restant à finaliser portera sur l'observatoire et les recommandations destinées aux PME. Une présentation basée sur le rapport sera ensuite réalisée, que ce soit en comité restreint ou en comité large.

La diffusion de ce rapport pourra être l'occasion de définir de nouveaux groupes de travail au sein de la commission.

Conclusion

La prochaine réunion de la commission modèles économiques est prévue **le 28 mars 2024 à 14h00.**